



Déclaration des possessions, rentes et revenus de l'église collégiale Notre-Dame de Melun, 1459 (AD77, G221)

Transcription – Extrait 1

En ottemperant a certain commandement fait par Messeigneurs les gens du Roy a meleun aux chantre chapitre et Comunaulte de lesglise nostre dame dudict meleun de leur bailler par Declaration les rentes revenues et possessions qui leur appartiennent Tant admortiz comme non admortiz. Aceulx chantre chappitre leur Baillent par declaration les rentes revenues manoirs cens rentes dismes champars et aultres droitz qui sensuivent [...]

Extrait 2

Item sensuit ce qui appartient audit chantre & aux chanoynes faisans & representans le chappitre de ladite eglise [...]
Item la disme des vins dicelle ville de partes
Item un molin sur un petit ruissel nomme escolle qui de nouvel ilz ont baille a rente a ung muy de grain moictie froment moictie seigle pour ce rente : ung muy
Item ledit jour Saint Remy quatre livre parisis de menus cens sur plusieurs heritaiges assis en ladite ville territoire et finaige de pertes pour ce : IIII L P

Adaptation – Extrait 1

Afin d'obéir à l'ordre fait par **Messeigneurs les Gens du Roi de Melun**, aux **chantre, chapitre¹ et communauté de l'église Notre-dame-de-Melun**,

- [cet ordre étant] de **leur donner la déclaration des rentes, des revenus et des possessions qui leurs appartiennent**, autant amortis que non amortis,
- à **eux** [les gens du roi], **le chantre et le chapitre** leur donnent par déclaration : **les rentes, revenus, manoirs, cens, dîmes, champarts² et autres droits** [...]

Extrait 2

S'ensuit **la liste de ce qui appartient aux chantre et chanoines**, en tant que représentants du chapitre de l'église Notre-Dame-de-Melun : [...]

- Idem, la **dîme des vins de la ville de Perthes**.
- Idem, **un moulin** sur un petit ruisseau nommé l'École, **qu'ils [le chapitre] ont baillé³ contre une rente d'un muid⁴ de grains, moitié froment et moitié seigle**. Pour cette rente : **un muid**
- Idem, à percevoir le jour de la Saint-Rémy, **quatre livres⁵ de menus cens**, sur plusieurs héritages situés dans la ville et le territoire de Perthes. Pour ces biens : **4 livres parisis**

1. **Chapitre** : nom donné à l'assemblée des membres d'un établissement religieux, les **clercs**. Le chantre est l'un des membres les plus importants du chapitre, en charge des chants religieux.
2. **Cens, dîme, champart** : impôts payés par les sujets, sur les productions alimentaires, les terres agricoles ou l'habitat.
3. **Bail / baux** : contrat pour la location et l'exploitation d'un terrain agricole ou d'un bâtiment
4. **Muid** : ancienne unité de mesure des volumes, d'environ 2 mètres cubes.
5. **Livre** : ancienne monnaie à forte valeur, avec les sous et les deniers. Une livre = 20 sous = 240 deniers.